



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 octobre 2022
(OR. en)

Dossiers interinstitutionnels:
2022/0141(NLE)
2022/0142(NLE)

12803/22
ADD 1

AGRI 473
RELEX 1244
FORETS 87
DEVGEN 178
ENV 916
PROBA 44

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République coopérative du Guyana sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion de l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République coopérative du Guyana sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux - <i>Déclaration de la Hongrie</i>

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la Hongrie sur la question visée en objet.

DECLARATION DE LA HONGRIE

**SUR LA DECISION DU CONSEIL RELATIVE A LA CONCLUSION DE L'ACCORD DE
PARTENARIAT VOLONTAIRE AVEC LE GUYANA SUR L'APPLICATION DES
REGLEMENTATIONS FORESTIERES, LA GOUVERNANCE ET LES ECHANGES
COMMERCIAUX DE PRODUITS DU BOIS**

ET

**SUR LA DECISION DU CONSEIL RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE
PARTENARIAT VOLONTAIRE AVEC LE GUYANA SUR L'APPLICATION DES
REGLEMENTATIONS FORESTIERES, LA GOUVERNANCE ET LES ECHANGES
COMMERCIAUX DE PRODUITS DU BOIS**

La Hongrie reconnaît et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes conformément à la loi fondamentale de la Hongrie et au droit primaire, aux principes et aux valeurs de l'Union européenne, ainsi qu'aux engagements et principes découlant du droit international. En outre, l'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que valeur fondamentale dans les traités de l'Union européenne. Conformément auxdits traités et à sa législation nationale, la Hongrie interprète le terme anglais "gender" comme renvoyant au "sexe" dans l'annexe de la proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République coopérative du Guyana sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de produits du bois vers l'Union européenne *ainsi que* dans l'annexe de la décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République coopérative du Guyana sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de produits du bois vers l'Union européenne.
